

---

**HUMANITÉ ET BIODIVERSITÉ**

Association loi 1901  
94 rue Lafayette  
75010 PARIS

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

## **HUMANITÉ ET BIODIVERSITÉ**

Association loi 1901  
94 rue Lafayette  
75010 PARIS

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Aux membres de l'association Humanité et Biodiversité,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association Humanité et Biodiversité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes plus particulièrement attachés à vérifier :

- la correcte affectation des subventions reçues ;
- le nombre de cotisants et le versement de cotisations ;
- la reconnaissance des dons dans les comptes de votre association ;
- les disponibilités et placements ne reposant pas sur des sous-jacents pouvant présenter des risques ;
- le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 février 2020

Le commissaire aux comptes



**MICHEL TUDEL ET ASSOCIÉS**

DELPHINE CLERE LETAYF

## BILAN ACTIF

	31/12/2019			31/12/2018
	BRUT	A. & P	NET	NET
<i>Concessions, brevets ...</i>	12 941	12 941	0	0
<i>Immobilisations incorporelles</i>	12 941	12 941	0	0
<i>Autres immo. corporelles</i>	31 774	26 178	5 595	8 768
<i>Immobilisations corporelles</i>	31 774	26 178	5 595	8 768
<i>Autres immo. financières</i>	32 116	0	32 116	31 927
<i>Immobilisations financières</i>	32 116	0	32 116	31 927
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>76 831</b>	<b>39 119</b>	<b>37 712</b>	<b>40 695</b>
<i>Produits intermédiaires et finis</i>	485	0	485	2 400
<i>Avances &amp; acomptes s/commandes versés</i>	800		800	400
<i>Clients et comptes rattachés</i>	49 060	0	49 060	4 745
<i>Autres créances</i>	16 372	0	16 372	11 711
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	153	0	153	153
<i>Disponibilités</i>	476 528	0	476 528	521 829
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>543 397</b>	<b>0</b>	<b>543 397</b>	<b>541 238</b>
<i>Charges constatées d'avance</i>	5 924		5 924	14 992
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>626 152</b>	<b>39 119</b>	<b>587 033</b>	<b>596 925</b>

## BILAN PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
<i>Autres réserves</i>	99 401	99 401
<i>Report à nouveau</i>	371 970	333 819
<i>Résultat de l'exercice</i>	16 766	38 151
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>488 137</b>	<b>471 371</b>
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>	0	8 250
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>	9 000	9 000
<b>TOTAL AUTRES FONDS PR.</b>	<b>9 000</b>	<b>17 250</b>
<i>Provisions pour charges</i>	0	11 000
<b>TOTAL PROVISIONS R &amp; C.</b>	<b>0</b>	<b>11 000</b>
<i>Dettes fournisseurs et cpt.rattachés</i>	25 276	36 772
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	62 831	57 981
<i>Dettes s/immo. et cpt.rattachés</i>	884	884
<i>Autres dettes</i>	785	1 226
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>89 775</b>	<b>96 864</b>
<i>Produits constatés d'avance</i>	120	440
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>587 033</b>	<b>596 925</b>

**RESULTAT 2019**

	<b>Exercice 12/2019</b>	<b>Exercice 12/2018</b>	<b>Ecart</b>	
<i>Ventes de marchandises</i>	2 108	1 544	564	36,5%
<i>Production vendue</i>	37 700	31 843	5 857	18,4%
<i>Ventes de biens et services</i>	39 808	33 387	6 421	19,2%
<i>Production stockée</i>	-1 915	-170	-1 745	1024,8%
<i>Subventions d'exploitation</i>	265 000	190 500	74 500	39,1%
<i>Reprises sur provisions exploit.</i>	11 000	0	11 000	
<i>Dons</i>	46 696	104 784	-58 088	-55,4%
<i>Autres produits</i>	34 473	37 690	-3 216	0
<i>Cotisations</i>	48 244	50 204	-1 960	0
<i>Reprise fonds dédiés</i>	8 250	62 070	-53 820	-1
<i>Produits d'exploitation</i>	451 556	478 465	-26 908	-5,6%
<i>Achats de marchandises</i>	1 040	0	1 040	
<i>Autres achats et charges externes</i>	134 108	123 217	10 891	8,8%
<i>Impôts taxes et versements assimilés</i>	12 523	13 316	-792	-6,0%
<i>Salaires et traitements</i>	200 064	206 570	-6 506	-3,1%
<i>Charges sociales</i>	80 591	71 677	8 914	12,4%
<i>Dotation amort. sur immobilisations</i>	3 173	1 078	2 095	194,3%
<i>Dotation pour risques et charges</i>	0	11 000	-11 000	-100,0%
<i>Dotation Fonds dédiés</i>	0	10 500	-10 500	-100,0%
<i>Autres charges</i>	76	0	76	
<i>Charges d'exploitation</i>	431 574	437 358	-5 783	-1,3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>19 982</b>	<b>41 107</b>	<b>-21 125</b>	<b>-51,4%</b>
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	381	307	74	24,0%
<i>Produits financiers</i>	381	307	74	24,0%
<i>Charges financières</i>	0	0	0	
<b>RESULTAT COURANT AV. IMPOTS</b>	<b>20 363</b>	<b>41 415</b>	<b>-21 051</b>	<b>-50,8%</b>
<i>Produits exceptionnels</i>	0	0	0	
<i>Charges exceptionnelles</i>	0	0	0	
<i>Impôt sur les bénéfices</i>	3 597	3 264	333	10,2%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>16 766</b>	<b>38 151</b>	<b>-21 384</b>	<b>-56,1%</b>

<i>Evaluation des contributions : Bénévolat</i>	59 926	78 220	-18 294	-23,4%
<i>Evaluation des contributions : Prestations en nature</i>	0	5 000	-5 000	-100,0%
<i>Evaluation des contributions : Dons en nature</i>	0	0	0	
<i>Total des contributions (Produits)</i>	59 926	83 220	-23 294	-28,0%

<i>Emploi des contributions : Secours en nature</i>	0	0	0	
<i>Emploi des contributions : MâD biens &amp; services</i>	0	0	0	
<i>Emploi des contributions : Personnel bénévole</i>	0	0	0	
<i>Total des contributions (Charges)</i>	0	0	0	